

CHALLENGE DEPARTEMENTAL ROUTE

REGLEMENT SAISON 2023

Commission Cyclospor UFOLEP45

Ce challenge disputé suivant un classement individuel par points est réservé aux licenciés UFOLEP du Loiret disposant d'un carton de compétition cyclospor pour la saison 2023.

Epreuves concernées :

- les épreuves sur route et Contre la Montre Individuels (CLM) inscrites au calendrier départemental,
- Les championnats régionaux et nationaux (route et CLM individuel).

Catégories : Les catégories de classement du challenge sont réparties comme suit :

- Pour les adultes, par catégorie de valeur : 1, 2, 3, 4A et 4B
- Pour les jeunes, par catégorie d'âge : 13/14 ans et 15/16 ans
- Pour les Féminines de catégorie 4 ou FEM

Attribution de points :

- **Point de place :** attribués aux premiers de chaque épreuve en fonction du nombre de partants dans laquelle le concurrent est inscrit et suivant les grilles ci-après :

Il y a 30 partants et plus		Il y a de 10 à 29 partants	
Places	Points	Places	Points
1 ^e	10	1 ^e	8
2 ^e	7	2 ^e	6
3 ^e	6	3 ^e	5
4 ^e	4	4 ^e	3
5 ^e	3	5 ^e	2
Il y a 9,8,7,ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	Points	Places	Points
1 ^e	5	1 ^e	3
2 ^e	0	2 ^e	0
3 ^e	0	3 ^e	0
4 ^e	0	4 ^e	0
5 ^e	0	5 ^e	0

- o **Epreuves par étapes :** chaque étape est considérée comme une épreuve individuelle attribuant des points, le classement général n'attribuant aucun point,
- o **Championnats :** Les points de place pour les championnats sont attribués suivant le classement du concurrent dans sa catégorie d'âge.
- o **Les CLM par équipes et épreuves gentlemen** ne donnent pas lieu à attribution de points de place

- **Points de participation** :
 - o 3 points sont attribués à chaque concurrent ayant pris le départ des épreuves inscrites au challenge.
 - o Les points de participations sur l'épreuve qualificative au national et sur les différents championnats seront doublés, soit 6 points.
- **Points de bénévolat** : 3 points sont attribués aux licenciés titulaires d'un carton cycloport mobilisés par l'organisation de l'épreuve inscrite au challenge et n'ayant pu concourir.

Changement de catégorie en cours de saison :

- o Le concurrent perd ses points de place obtenus lors des épreuves inscrites au calendrier départemental.
- o Les points de place, de participation ou de bénévolat obtenus lors des championnats sont conservés.
- o Les changements de catégorie survenant après la dernière épreuve inscrite au calendrier départemental ne sont pas pris en compte au titre du challenge départemental.

Classement final :

En cas d'égalité de points, les concurrents seront départagés ainsi :

- 1 - nombre de points de participation,
- 2 - nombre de points de place,
- 3 - le plus âgé.

La remise du challenge sera effectuée en fin de saison, au cours de la réunion annuelle de la commission technique sportive départementale.

Diffusion des résultats :

Les organisateurs d'épreuves inscrites au challenge départemental devront transmettre aux responsables de la commission technique départementale dans un délai de 24 h maximum les différentes informations permettant la mise à jour du challenge :

- o Liste complète des engagés dans chaque catégorie avec :
 - o mention explicite des non-partants,
 - o pour les coureurs non licenciés UFOLEP, mention de la fédération et de la catégorie du coureur dans cette fédération.
- o Résultats complets dans chaque catégorie avec mention du nombre de partants,
- o Liste des bénévoles titulaires d'un carton cycloport et n'ayant pu concourir

Adresse d'envoi : classements@ufolepcycloport45.fr